



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1919

Participation des musées Gadagne à la collecte de métadonnées et d'images dans la Daguerreobase et à l'échange d'une sélection de prévisualisations et de métadonnées avec Europeana (DEA)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1919 - PARTICIPATION DES MUSEES GADAGNE A LA COLLECTE DE METADONNEES ET D'IMAGES DANS LA DAGUERREOBASE ET A L'ECHANGE D'UNE SELECTION DE PREVISUALISATIONS ET DE METADONNEES AVEC EUROPEANA (DEA) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association *European Daguerreotype Association* a pour objet la collecte des collections daguerréotypes (procédé photographique enregistrant une image sur une plaque d'argent iodurée), afin de les rassembler et les conserver sur une base de données communes intitulée « Daguerreobase », véritable plate-forme publique des archives, des bibliothèques, des musées et des contributeurs privés de toute l'Europe.

L'objectif de cette plate-forme est de rassembler les images et les descriptions de plus de 25 000 daguerréotypes européens historiques et la documentation connexe numériques. Elle constitue un outil de recherche unique sur les daguerréotypes, non seulement pour les scientifiques, mais aussi pour les collectionneurs, les photographes et le public en général.

Le contenu de cette plate-forme sera également disponible via *Europeana*, le portail et la bibliothèque numérique européenne pour le patrimoine culturel de l'Union européenne.

Actuellement, 18 partenaires (institutions, privées-collectionneurs, restaurateurs de photographie...) de 13 pays européens différents travaillent ensemble sur ce projet financé en partie dans le cadre du programme d'Appui Stratégique en matière de Technologies de l'Information et de la Communication (programme TIC - ICT PSP) et dans le cadre du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation par la Communauté européenne.

La Ville de Lyon / Musées Gadagne possède 25 daguerréotypes dans ses collections et souhaite donc s'associer à cette collecte en y intégrant 10 photos et notices de ses daguerréotypes.

A cette fin, elle doit céder à titre gracieux ses droits d'exploitation sur les daguerréotypes de sa collection au bénéfice de *l'European Daguerreotype Association*.

En conséquence, un contrat de cession de droits d'exploitation doit être établi entre la Ville de Lyon/ Musée Gadagne-musée d'histoire et *l'European Daguerreotype Association* afin que cette dernière puisse exploiter ces daguerréotypes sur sa plate-forme « Daguerreobase ».

Le contrat de cession de droits, joint au rapport, formalise les conditions dans lesquelles la Ville de Lyon / Musées Gadagne, cède à titre

gracieux, les droits d'exploitation des images et notices des daguerréotypes de sa collection au bénéfice de *l'European Daguerreotype Association*, dans le cadre de la plate-forme « Daguerreobase ».

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle et notamment les articles L.122-2 et L122-3 ;

Vu ledit contrat ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. Le contrat de cession de droits d'exploitation à titre gracieux des daguerréotypes susvisé, établi entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et *l'European Daguerreotype Association*, est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN